

Procès-verbal de la réunion tenue 06 mai 2015 à Bruxelles, Bureau Fédéral.

APPROUVE

Présents: MM. Francis MERCIER, Président - Wim SYMOENS, Vice-président - Pierre LEDENT, Secrétaire – Dirk POELMANS – Renaud VILAIN

Excusé : /

Lecture et approbation PV « 25/03/2015 »

- Le PV de la CSWP du 25/03/2015 est approuvé.

Championnat 2014-2015

➤ **Validation des résultats**

La Commission Sportive entérine les résultats des journées 25 à 29.

➤ **Forfaits**

Match SH III La Louvière B – Blankenberge du 01/05/2015

Le club de Blankenberge a été contraint de déclarer forfait pour le match en question par manque de joueurs.

L'arbitre a pu être averti dans les temps.

Décision de la Commission Sportive :

Le club de Blankenberge perd le match par Forfait avec le score de 0-5

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait sans les frais d'arbitrage à l'encontre du club de la Blankenberge.

Match U17FF 7901 Merksem – Ent Ixelles Calypso du 28/02/2015

Le club de l'Entente Ixelles Calypso a été contraint de déclarer forfait pour le match en question par manque de joueurs.

L'arbitre a pu être averti dans les temps.

Décision de la Commission Sportive :

Le club de l'Entente Ixelles Calypso perd le match par Forfait avec le score de 0-5.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait sans les frais d'arbitrage à l'encontre du club de l'Entente Ixelles Calypso.

Match U17FF 7907 Ent Ixelles Calypso – Merksem du 24/04/015

Le club de Merksem a été contraint de déclarer forfait pour le match en question par manque de joueurs.

L'arbitre a pu être averti dans les temps.

Décision de la Commission Sportive :

Le club de Merksem perd le match par Forfait avec le score de 0-5.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait sans les frais d'arbitrage à l'encontre du club de Merksem.

RÉDACTION	APPROBATION
15/05/2015	26/05/2015



Match U15EE 8804 Hasselt - Mouscron du 03/05/015

Suite à l'heure tardive du match – un dimanche à 19h00 – et la distance le club de Mouscron a été contraint de déclarer forfait pour le match en question.

L'arbitre a pu être averti dans les temps.

Décision de la Commission Sportive :

Le club de Mouscron perd le match par Forfait avec le score de 0-5.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait sans les frais d'arbitrage à l'encontre du club de Mouscron.

Match U17EE 7805 Hasselt – Brussels du 29/03/2015

Le club de Brussels n'a pas effectué le déplacement.

L'arbitre était présent pour le match.

Décision de la Commission Sportive :

Le club de Brussels perd le match par Forfait avec le score de 0-5.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait à l'encontre du club de Brussels.

Match SHII Res 2267 Calypso – Hasselt du 18/04/2015

Le club de Hasselt a été contraint de déclarer forfait pour le match en question par manque de joueurs.

Les arbitres étaient présents pour le match.

Décision de la Commission Sportive :

Le club de Hasselt perd le match par Forfait avec le score de 0-5.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait à l'encontre du club de Hasselt.

Match SD 5042 Eeklo –Wase du 02/05/2015

Le club de Wase a été contraint de déclarer forfait pour le match en question par manque de joueurs.

L'arbitre a pu être averti dans les temps.

Décision de la Commission Sportive :

Le club de Wase perd le match par Forfait avec le score de 0-5.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait sans les frais d'arbitrage à l'encontre du club de Wase.

- M. Wim SYMOENS trouve que l'on perd beaucoup de temps à la réunion pour entériner les résultats et Forfaits.
Il suggère de régler ce problème en faisant conférence téléphonique chaque semaine.
La Commission Sportive est d'accord de tester ce système.
Première conférence, mardi 19/05 à 18h30.
- Concernant l'approbation des PV's, la Commission suggère que dès que le moment où le PV provisoire est envoyé aux membres de la Commission, une durée de une semaine est donnée aux membres de la Commission pour faire leurs remarques, ensuite ce dernier sera considéré comme approuvé.

RÉDACTION	APPROBATION
15/05/2015	26/05/2015

➤ Tours Finaux et matches décisifs

Tour Final U11 : deux candidats organisateurs, Gentse et Oostend

Après tirage au sort, c'est le club d'Oostend qui est choisi.

M. Wim SYMOENS représentera la Commission Sportive

Match Final « Dames » : M. Wim SYMOENS ou Renaud VILAIN, représentera la Commission Sportive.

Championnat 2015 - 2016

- MM Dirk POELMANS et Wim SYMOENS donnent un compte rendu des deux réunions du groupe de travail « Jeunes ».

Dans un premier temps, ils informent la Commission Sportive que la Super-League est demandeuse d'un changement de formule de championnat et un retour des « Petites » profondeurs mais sous certaines conditions.

Ces conditions seraient : l'octroi des dispenses pour « Petites » profondeurs sous conditions (à déterminer) et organisation d'un tour final dans les « Grandes » profondeurs.

Ce retour permettra de redynamiser le championnat.

Dans un deuxième temps, pour les jeunes, retours des séries « Nationales », deux séries de 6 équipes par catégories d'âges U17 et U15. Ces séries seront composées selon un système de points que M. DAMS est en train d'élaborer et qui sera spécifié plus tard.

Le secrétaire fait remarquer que le groupe de travail devait uniquement se concentrer sur le championnat « Jeune » et qu'il n'a pas reçu de compte rendu de ces réunions.

Le secrétaire rappelle à la Commission Sportive que lors de la Cellule Sportive du 09/04/2015, le Conseil d'Administration a bien rappelé à la Commission Sportive que le Championnat de la Super-League devait uniquement se jouer en « Grande » profondeur et qu'il était complètement contre un retour aux « Petites » profondeurs.

A cela, M. POELMANS répond que le Conseil d'Administration de la Fédération ne s'occupe que de l'aspect financier de la chose et ne doit pas intervenir dans l'aspect sportif qui est la tâche principale de la Commission.

Le Secrétaire met en évidence l'article CSWP 04 – Décisions – du règlement d'ordre intérieur de la Fédération.

M. Poelmans insiste sur le fait que la Commission Sportive s'occupe de l'aspect sportif et que la Fédération ne doit pas aller contre les décisions de la Commission.

S'en suit une discussion animée au sujet du « retour » des « Petites » profondeur pour le Championnat 2016-2017.

Après vote, trois (3) personnes sur quatre(4), le retour des « Petites » profondeurs dans le Championnat de la Super-League est approuvé.

La Commission Sportive demande au secrétaire d'adapter les directives en ce sens.

Plan de travail :

- 11/05/2015 envoi par le secrétaire des nouvelles directives aux membres de la Commission ;
- 15/05/2015 les membres de la Commission sont invité à faire leurs remarques ;
- 25/05/2015 finalisation des directives et envoi aux clubs ;
- 06/06/2015 réception des inscriptions ;
- 15/06/2015 envoi aux clubs du calendrier provisoire ;
- 27/06/2015 réunion calendrier.

RÉDACTION	APPROBATION
15/05/2015	26/05/2015

Divers

- Discussion en Commission Sportive pour savoir à qui devrait être attribué les manquements sur les feuilles de matches.

Ce sont les arbitres qui sont responsable de la feuille de match et qui sont les derniers à écrire dessus. La Commission Sportive suggère que chaque manquement sur la feuille de match soit sanctionné d'une amende auprès du club dont le ou les arbitres sont originaires.

- Nouvelles directives FINA

La Commission Sportive demande à la CCA d'intégrer les nouvelles directives dans le règlement FINA afin que cela soit remis aux clubs lors de l'inscription au prochain championnat.

M. POELMANS demande à quel moment le Manuel Water-polo sera adapté pour la prochaine saison.

Le secrétaire adaptera le Manuel Water-polo durant les mois de juillet et août et fera le nécessaire pour que ce Manuel soit envoyé aux clubs le 01/09/2015.

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT
Secrétaire**

Prochaine réunion :

Mardi 26 mai 2015 – 18h15 – Bruxelles, Bureau Fédéral

RÉDACTION	APPROBATION
15/05/2015	26/05/2015

